AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND
(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

ABONNEMENT ANNUEL

25,00 F

Supplément n° 1 au Bulletin n° 80 de MAI 1967.-

AVERTISSEMENTS.-

POIRIERS - POMMIERS

TAVELURES.-

De graves infections primaires sont toujours possibles. Effectuer un nouveau traitement dans les prochains jours.

V I G N E

BLACK-ROT.-

Les germes susceptibles de provoquer des contaminations sont arrivés à maturité.

Dès réception de ce bulletin, effectuer un traitement dans les parcelles atteintes l'an dernier, et dans celles qui se trouvent à proximité de vignes abandonnées ou mal entretenues, dans lesquelles la maladie a déjà été observée.

Il est inutile d'intervenir, pour le moment, dans les autres situations, (majorité des cas).

INFORMATIONS.-

ARBRES FRUITIERS

ACARIENS.- (Araignées rouges)

Activité intense dans certains vergers. S'il y a lieu, intervenir avec un acaricide spécifique.

MILDIOU.-

Comme chaque année une prime de dix francs sera attribuée aux premières personnes qui nous feront parvenir des feuilles attaquées. Pour l'attribution de cette prime, ne seront pris en considération que les envois nous parvenant en parfait état, accompagnés des indications suivantes :

Date de la découverte et lieu (bas-fond, coteau...)
Cépage, âge de la vigne et mode de taille.
Situation des feuilles attaquées (1ère, 2ème, 3ème feuille...)
Importance de l'attaque.

Clermont-Ferrand, le 16 Mai 1967.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P171

Tirage n° 640 du 16 Mai 1967 - 2 000 exemplaires - ABONNEMENT 1967 - Expédition n° 9